

LES ASTUCES

Pour obtenir l'annexe N° 2047 - SUISSE et l'imprimé n°3916 :

en **DÉBUT** de votre déclaration, écran « Sélection des rubriques de la déclaration de revenus et annexes », cliquez sur : « Déclarations ANNEXES » : puis cochez 2047

Pour remplir en ligne la 2047-SUISSE :

appelez la déclaration annexe 2047 : cochez à la fois "Traitements et salaires" et la case « 2047-SUISSE » en dessous (« SALAIRES SUISSES »)

Pour bénéficier des reports automatiques

Débuter la saisie par les annexes (déclarations n°2047-SUISSE et n°2047)

LES ASTUCES

Pour obtenir automatiquement l'attestation 2041-AS :

Remplir l'annexe 2047-SUISSE et cochez le cas n°1

Pour le paiement :

Afin d'éviter un double prélèvement, il est recommandé de mettre en place un acompte dans son espace personnel (sur le site impots.gouv.fr)

LES AIDES EN LIGNE

impots.gouv.fr

<https://www.impots.gouv.fr/particulier/ce-qui-est-impose-en-france>

Haute-Savoie.gouv.fr

<https://www.haute-savoie.gouv.fr/Demarches-administratives/Frontaliers-franco-suisse/Impots>

Mission communication – Avril 2022



FINANCES PUBLIQUES

Déclaration des SALAIRES SUISSES :
Aide / Contacts /
Astuces



LES CONTACTS



impots.gouv.fr

Envoyer un message depuis votre espace sécurisé



Prendre un rendez-vous physique ou téléphonique depuis la rubrique contact

Contact et RDV



Numéro national unique
0809 401 401

Du lundi au vendredi de 8H30 à 19H
et le samedi de 9H à 19H (hors jours fériés)
Numéro d'appel gratuit (service gratuit + prix d'appel)

FRONTALIERS DES 8 CANTONS

Les 8 cantons sous statut (attestation 2041-AS) :
Berne, Soleure, Bâle-ville, Bâle-campagne, Vaud, Valais, Neuchâtel et Jura.

Vous êtes salarié avec un employeur suisse travaillant dans l'un de ces 8 cantons et vous faites un retour quasi-quotidien
→ vous êtes donc considéré comme frontalier et devez déclarer vos revenus en France.

COMMENT DÉCLARER :

Remplir obligatoirement les déclarations
- n°2042 et les annexes : n° 2047 – Suisse et n°2047
Ainsi que la déclaration n° 3916 si détention d'un compte à l'étranger

Consignes spécifiques :

Sur la 2047 Suisse : cocher la case « CAS 1 »

AUTRES FRONTALIERS

Travaillant notamment à Genève, Fribourg, Zurich, etc

→ vous avez été imposé par la Suisse mais devez déclarer vos salaires en France (qui éliminera la double imposition).

COMMENT DÉCLARER:

Remplir obligatoirement deux déclarations
-n°2042 et les annexes : n° 2047 – Suisse
Ainsi que la déclaration n° 3916 si détention d'un compte à l'étranger

Consignes spécifiques :

Sur la 2047 Suisse : cocher la case « CAS 2 »